



LA TUQUE

Canadian National

Bostonnaise

RANG DE LA BOSTONNAISE

HAMELIN

RANG DES OURS

Lac de l'Ours
235

Rivière

155
Terrain de sport

Escalade

Escalade

Escalade

Escalade

Ile de l'Ouest

Escalade

Escalade

Lac Saint-Louis
139

Rue Bostonnaise

Rue Courville

Rue Saint-Joseph

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

Rue

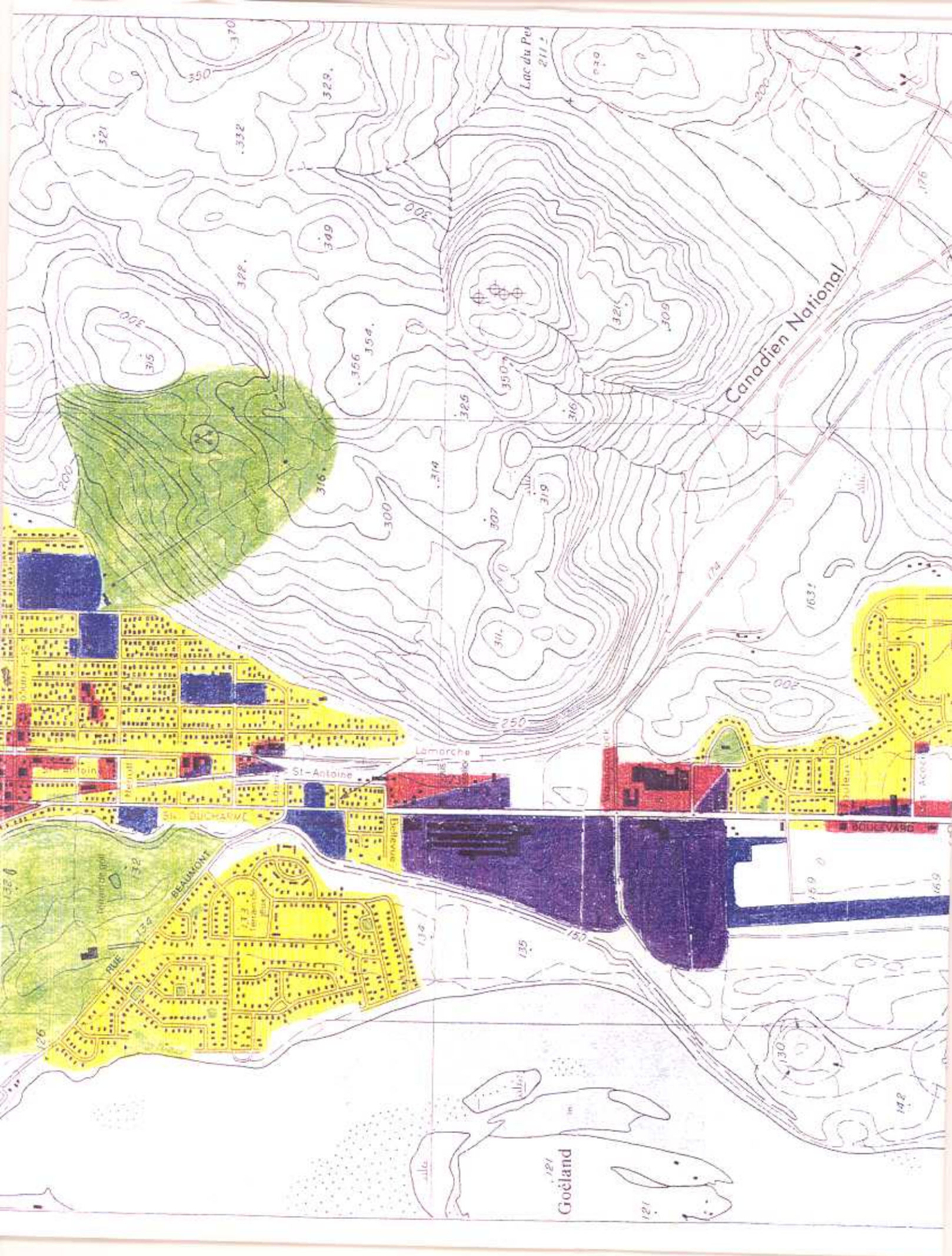
Rue

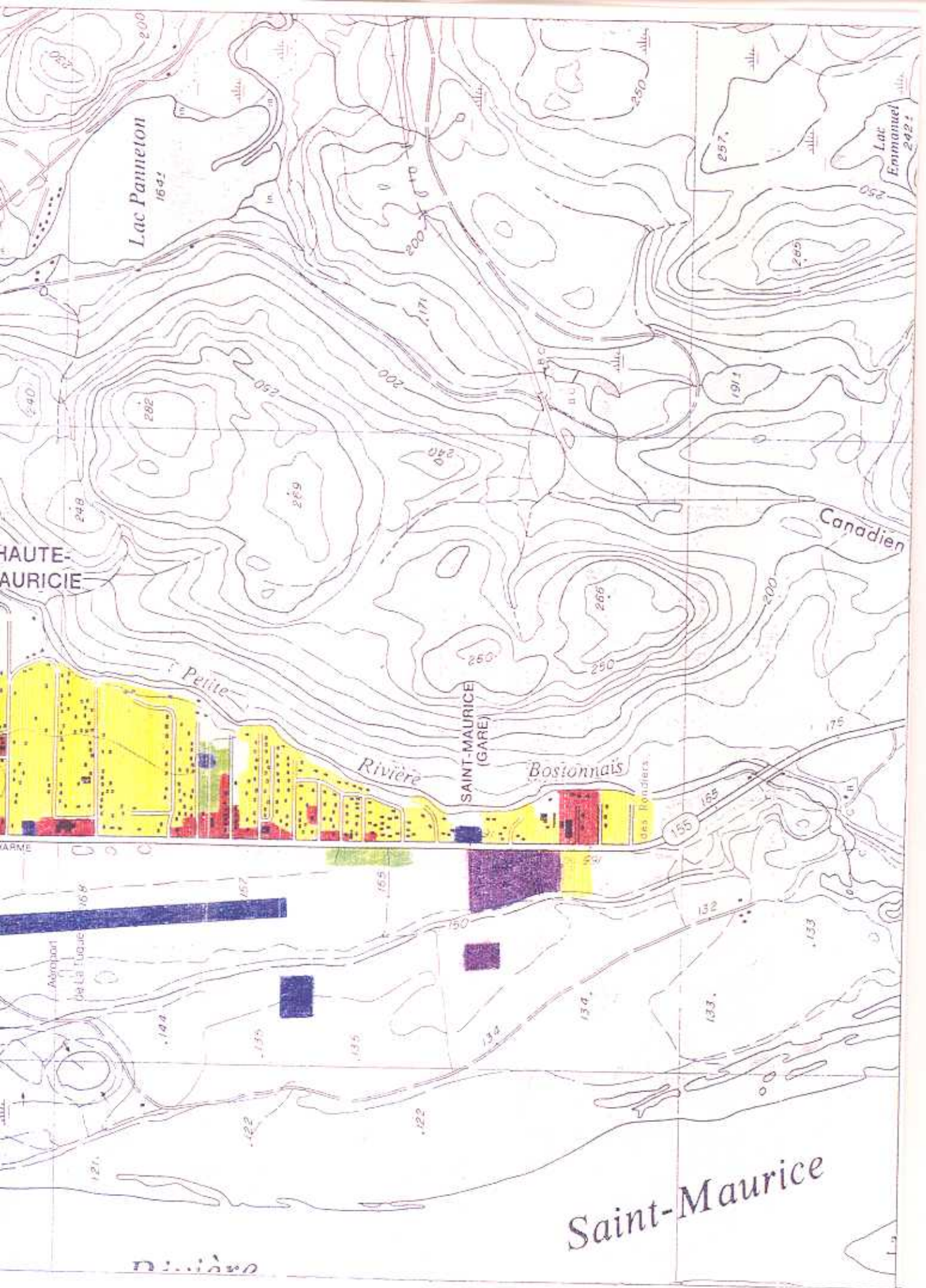
Rue

Rue

Rue

Rue





Lac Panneton
1642

Lac
Emmanuel
2421

HAUTE-
AURICIE

Canadien

Petite

Rivière

SAINT-AURICE
(GARE)

Bostonnais

des Ronds

GARE

Aéroport
de La Tuque

Saint-Maurice








Duizans

Figure 3

Amélioration de la route 155
dans l'agglomération
de La Tuque

UTILISATION DU SOL
(utilisation généralisée)

LEGENDE

-  Résidentielle
-  Institutionnelle
-  Commerciale
-  Industrielle
-  Mixte (Industrielle et Commerciale)
-  Récréative
-  Autres



1:15 000



Dans l'axe de la route 155, secteur du boulevard Ducharme et de son extension naturelle de la rue Commerciale, le sol est occupé par une utilisation mixte et dense. On y retrouve le noyau d'habitations plus anciennes de la municipalité, les développements commerciaux et les bâtiments publics et communautaires exception faite des institutions d'enseignement qui se retrouvent plus à l'est, dans des secteurs résidentiels. En fait se retrouvent dans le secteur centre-ville, l'hôtel de ville, le palais de justice, l'hôpital, des bureaux gouvernementaux, etc.

À l'ouest du couloir de la route 155 mais à l'est de la rivière Saint-Maurice ce sont surtout des utilisations du sol exigeants de grandes superficies qui s'y retrouvent : les terrains de Cartons Saint-Laurent, l'aéroport municipal, les installations d'Hydro-Québec, le parc industriel, un terrain de golf. À remarquer qu'à proximité de ce terrain de golf s'est développé un quartier résidentiel plus récent.

À l'est du couloir de la route 155 (boulevard Ducharme et rue Commerciale) jusqu'aux contreforts des Laurentides, c'est essentiellement du développement résidentiel avec des institutions d'enseignement qui occupent le territoire.

Au-delà de la Saint-Maurice à l'ouest et des contreforts des Laurentides à l'est, c'est essentiellement la forêt, les développements de villégiature et des activités de plein air comme le terrain de camping et le centre de ski que l'on retrouve.

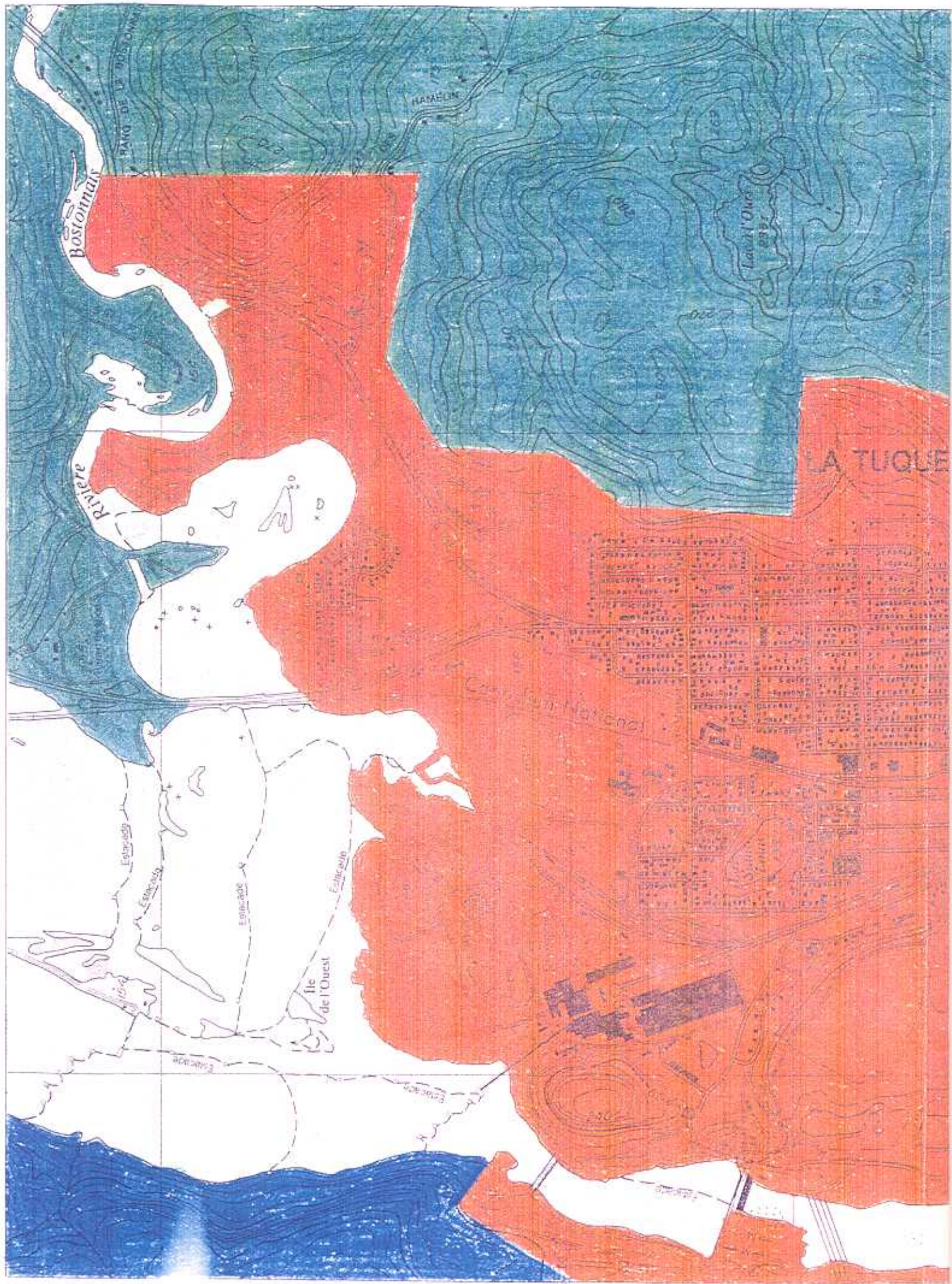
Un tel patron de développement du territoire donne l'axe de la 155 comme réceptacle naturel du trafic local et de transit.

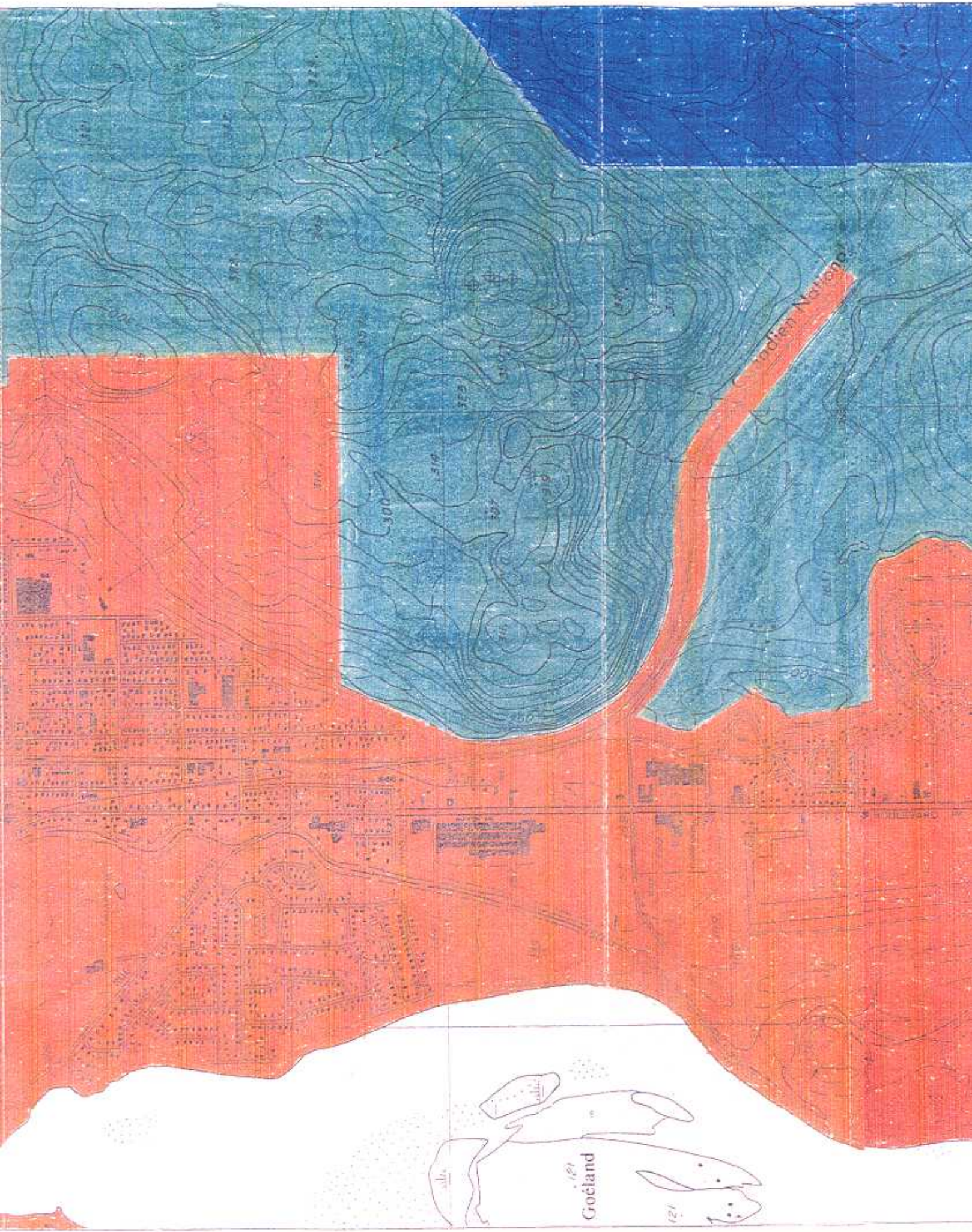
2.2.2 Affectations du sol

Au niveau du schéma d'aménagement

Au niveau du schéma d'aménagement de la M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice les grandes affectations du territoire du secteur à l'étude sont les suivantes (voir la figure 4)¹² :

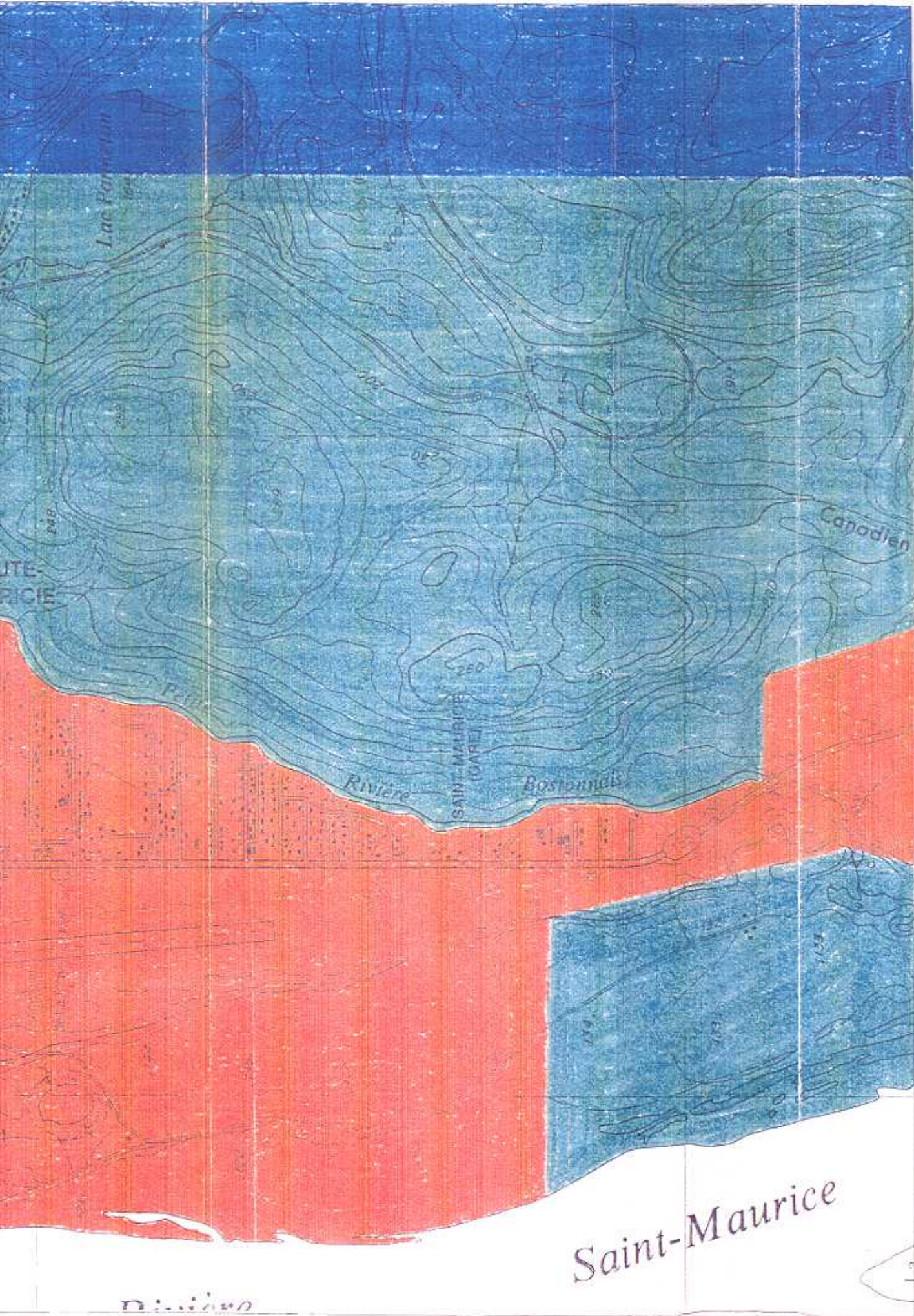
¹² M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice. Schéma d'aménagement, décembre 1986, pp. 30-32.





Groëland

121



Saint-Maurice




Division

Figure 4

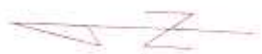
Amélioration de la route 155
dans l'agglomération
de La Tuque

AFFECTATIONS DU SOL DU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE
LA M.R.C. DU HAUT-
SAINT-MAURICE

LEGENDE

-  Récréa-forestière
-  Rurale
-  Urbaine (correspond au périmètre d'urbanisation)

Source : Cartes du schéma des grandes affectations du territoire et des périmètres d'urbanisation.



1: 15 000



- Dans la partie centrale il y a une affectation urbaine. On y autorise les usages résidentiel, commercial, industriel et public. Cette affectation est délimitée par le périmètre d'urbanisation. Comme on peut le constater sur la carte des affectations du sol du territoire de la M.R.C., il reste peu de territoires disponibles pour l'expansion de ces types d'usages.
- En périphérie du secteur urbanisé le territoire est consacré à une affectation rurale. Ces espaces sont voués principalement à l'agriculture conventionnelle mais aussi à une agriculture spécialisée tournée vers la régénération des potentiels naturels de la M.R.C. au moyen de piscicultures, de vergers à graines et de jardins forestiers.

Au niveau du plan d'urbanisme

Bien que les municipalités de La Tuque et de Haute-Mauricie se soient fusionnées depuis le 18 août 1993, les plans d'urbanisme élaborés en 1989 et 1988 pour ces deux municipalités demeureront en vigueur jusqu'à la révision de ceux-ci, exercice qui ne sera effectué qu'après la révision actuelle du schéma d'aménagement de la M.R.C.

Au niveau du plan d'urbanisme du territoire de La Tuque d'avant la fusion, les affectations du sol reflètent la situation existante en matière d'utilisation du sol (voir la figure 5). Pour ce qui est des espaces libres, plus susceptibles de recevoir de nouvelles infrastructures routières, les affectations du sol sont les suivantes :

- À l'est, sur les contreforts des Laurentides, les affectations du sol sont agro-forestières et publiques.
- Au nord, à proximité de la route 155, le sol est destiné au développement du quartier des terrasses Saint-Maurice.

Quant aux espaces libres du territoire de l'ancienne municipalité de Haute-Mauricie se trouvant à l'est du noyau urbain, ils sont affectés, dans le secteur près du pont de la Petite rivière Bostonnais, à du développement résidentiel et, plus à l'est, à de l'agro et récréo-forestier.



Rivière Bostonnaise

Lac de l'Ouest
230'

LA TUQUE

155

Parcades National

Lac Saint-Louis
139'

Ile de l'Ouest

151'

Estacade

Estacade

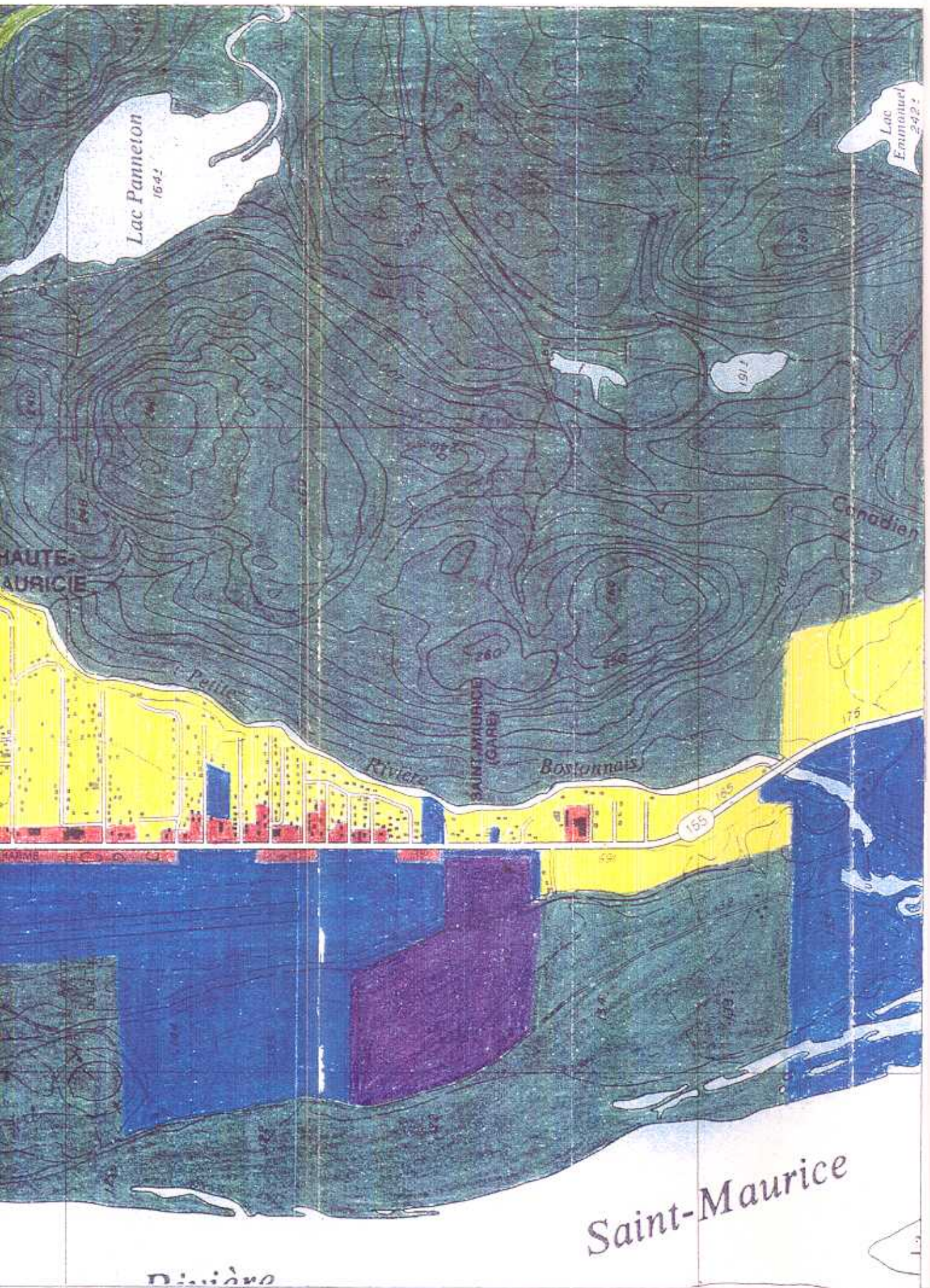
Estacade

Estacade

Estacade

Estacade





Lac Panneton
1642

Lac Emmanuel
242

HAUTE-
AURICIE

Canadien

Petite

Riviere

SAINT MAURICE
(GARE)

Bostonnais

155

Saint-Maurice

Division

Figure 5

Amélioration de la route 155
dans l'agglomération
de La Tuque

LES GRANDES AFFECTATIONS
DES PLANS D'URBANISME
DE LA ZONE D'ÉTUDE

LEGENDE

-  Résidentielle
-  Commerciale
-  Industrielle
-  Mixte (Industrielle et Commerciale)
-  Publique ou Récréative
-  Conservation
-  Agro ou récréo-forestière

Source : Plan d'urbanisme de la ville de la TUQUE (1989)
"Les Grandes Affectations", cartes No 1, 2 et 3

Plan d'urbanisme de la Haute Mairie (1988)
"Grandes Affectations", cartes No 1, 2 et 3



1 : 15 000



2.2.3 Orientations d'aménagement

Tant au niveau du schéma d'aménagement qu'au niveau du plan d'urbanisme, les orientations en matière d'aménagement urbain et de transport sont tournées vers la protection de l'environnement.

Au niveau du schéma d'aménagement¹³, la principale orientation à prendre en considération dans notre étude et qui a trait spécifiquement aux infrastructures de transport et de communications est la suivante :

«ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN MINIMISANT LEURS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT».

Au niveau du plan d'urbanisme¹⁴ les mêmes préoccupations d'ordre environnemental ressortent. La première grande orientation de la municipalité de La Tuque (territoire d'avant la fusion) est :

«CRÉER UN MILIEU DE VIE APTE À RÉPONDRE AUX BESOINS DES CITOYENS».

Comme préambule à cette orientation le plan d'urbanisme de la municipalité :

«FAIT RESSORTIR LE PROBLÈME DE LA CIRCULATION LOURDE SUR LES RUES SAINT-FRANÇOIS ET BOSTONNAIS QUI OCCASIONNERAIT DES NUISANCES AUX RÉSIDANTS HABITANT LE LONG DU PARCOURS ET FERAIT L'OBJET DE LA PROTESTATION DE LA PART DE CEUX-CI»¹⁵.

Pour réaliser l'orientation de créer un milieu de vie apte à répondre aux besoins des citoyens, la municipalité s'est donnée entre autres comme objectifs de :

- *«ASSURER UN SUIVI AUX ÉTUDES DÉJÀ EFFECTUÉES POUR ENTREVOIR LA POSSIBILITÉ D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT À LA CIRCULATION LOURDE».*

¹³ M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice. *Schéma d'aménagement*, décembre 1986, p. 23.

¹⁴ M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice. *Plan d'urbanisme - Ville de La Tuque*, juin 1989, pp. 18-24.

¹⁵ *Ibidem*, p. 18.

- «AMÉLIORER L'ASPECT PAYSAGER DE LA MUNICIPALITÉ EN FAVORISANT LA PLANTATION D'ARBRES EN BORDURE DES ARTÈRES PRINCIPALES ET EN INCITANT LES CITOYENS À FAIRE DES EFFORTS EN CE QUI CONCERNE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER».
- «AMORCER UN RÉSEAU DE VOIES CYCLABLES RELIANT LES DIVERS POINTS D'INTÉRÊT ET D'ACTIVITÉS DE LA VILLE (CAMPING MUNICIPAL - PARCS - LAC SAINT-LOUIS - SITES D'INTÉRÊT HISTORIQUE), CECI DANS LE BUT DE RENDRE PLUS SÉCURITAIRE CE MOYEN DE TRANSPORT ET DE LOISIR, TOUT EN FAVORISANT LA FRÉQUENTATION DE LA VILLE AUX CITOYENS ET AUX TOURISTES».
- «PRÉVOIR ÉGALEMENT UNE ZONE TAMPON ENTRE LES ZONES RÉSIDEN-
TIELLES ET CERTAINS TYPES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIES AFIN DE
MINIMISER LES NUISANCES OCCASIONNÉES PAR LA PROXIMITÉ D'USAGES
INCOMPATIBLES. À TITRE D'EXEMPLE, PENSONS À UNE CEINTURE D'ARBRES,
UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER, UN MUR ANTI-BRUIT».

Les autres grandes orientations au plan d'urbanisme sont :

- «CONSOLIDER LE TISSU URBAIN».
- «PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE RÉGIONAL».
- «CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COM-
MERCIALES.»

Quant à l'ancienne municipalité de Haute-Mauricie¹⁶, son plan d'urbanisme donne comme première grande orientation de :

- «CONFIRMER LA VOCATION RÉSIDEN-
TIELLE ET COMMERCIALE DE LA
MUNICIPALITÉ.»

Pour mettre en oeuvre cette orientation, la municipalité a déterminé, dans son plan d'urbanisme, des territoires qui sont affectés résidentiel et commercial. Ces territoires sont situés à proximité de la route 155, ce qui pourrait avoir un impact sur les débits de circulation du secteur sud du tronçon de la route 155 étudié; ceci augmentera également la problématique de la route 155 comme collectrice de la circulation locale.

À noter par ailleurs que le plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité de Haute-Mauricie estime essentiel d'assurer un cadre de vie attrayant aux citoyens de la municipalité. Pour réaliser cet objectif :

¹⁶ M.R.C. Le Haut-Saint-Maurice. *Plan d'urbanisme - Municipalité de Haute-Mauricie*, mai 1988, p. 23.

«ON POURRA AMÉLIORER L'ASPECT PAYSAGER DE LA MUNICIPALITÉ (SECTEUR URBANISÉ) EN PLANTANT DES ARBRES POUR TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION, ET INCITER LES CITOYENS À FAIRE DES EFFORTS DANS LE MÊME SENS. ET FINALEMENT EXIGER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE RÉDUIRE LA VITESSE SUR LE BOULEVARD DUCHARME, CECI DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE»¹⁷.

2.2.4 Armature urbaine et dynamique des échanges

Le développement urbain actuel et les affectations du sol pour les développements futurs sont ainsi tournés vers une consolidation des pôles existants. C'est donc dire que l'axe actuel de la route 155, particulièrement le boulevard Ducharme et son prolongement dans le centre-ville par la rue Commerciale, vont continuer d'accaparer une grande part de la circulation locale. Dans le même axe, malgré la relocalisation récente de l'accès à l'usine Cartons Saint-Laurent à partir de la rue Saint-Michel, la rue Tessier constitue toujours une entrée et une sortie naturelle de cette usine. On peut donc continuer de considérer les noyaux traditionnels de la ville de La Tuque comme les lieux de maintien et d'attraction de la circulation et planifier en conséquence l'organisation du réseau routier de l'agglomération de La Tuque.

2.3 Flux des biens et des personnes

2.3.1 Transport ferroviaire et aérien

Du fait de l'isolement du secteur de La Tuque et des besoins des territoires environnants qui ne sont pas tous desservis par les routes, les transports ferroviaire et aérien jouent un rôle important dans le transport des biens et des personnes.

Il y a présentement 6 trains de passagers par semaine transitant par La Tuque, soit 3 trains en direction de Montréal et 3 trains en direction de Senneterre. Ces trains circulent les lundi, mercredi et vendredi.

¹⁷ *Ibidem*, p. 23. (le soulignement est de nous).

Il y a également 3 trains de marchandises circulant 7 jours par semaine et 2 trains de marchandises circulant 4 jours par semaine. De plus, un train-bloc d'acide transite par La Tuque une fois par mois.

En 1992, le trafic venant de ou se rendant à La Tuque totalisait 11 160 wagons, pour une moyenne de 215 par semaine; le volume de marchandises s'élevait à 690 128 tonnes soit une moyenne de 62 tonnes par wagon¹⁸.

En ce qui a trait au trafic aérien de l'aéroport de La Tuque, il se résume à environ 15 vols par semaine pour le transport d'environ 500 passagers par année; quant au transport de marchandises, il est composé de colis destinés principalement aux réserves indiennes.¹⁹

2.3.2 Transport routier

Le portrait des déplacements

Afin de connaître de façon globale, le type de circulation routière qui existe dans l'agglomération de La Tuque, il est intéressant ici d'analyser sommairement les résultats d'une enquête origine-destination conduite par le Ministère en septembre 1990²⁰.

Le premier poste, situé au sud du territoire d'étude, révèle que 74 % de tous les véhicules interceptés avaient pour destination l'agglomération de La Tuque; le reste, soit 26 %, était en transit. Si l'on ne considère que pour les camions, la proportion de transit atteint 43 %; cela équivaut, en 1993, à 250 camions (total des deux directions).

Ce sont principalement (environ 75 %) des camions de type tracteur avec remorque.

À cet endroit, les loisirs constituent le principal motif de déplacement avec une représentation totale de 41,6 %, suivi des voyages pour affaires avec 31,2 %.

¹⁸ Informations obtenues du Service de Recherche du Canadien National en date du 6 décembre 1993.

¹⁹ Informations obtenues de la Ville de La Tuque en date du 12 octobre 1993.

²⁰ QUÉBEC, Ministère des Transports. *Enquête origine-destination: La Tuque, route 155, postes 1 et 2 - 1990*, Québec, Service des projets, pp. 10, 23, 31, 32, 34, 45, 55, 56 et 57.

Le second poste d'enquête était situé au nord de la rivière Bostonnais, soit au-delà du territoire d'étude. La proportion de tous les véhicules circulant à cet endroit et se dirigeant dans l'agglomération de La Tuque atteint 61 %; la balance, soit 39 %, sont en transit. Pour les camions seulement, la proportion de transit atteint 67 %; cela correspond, en 1993, à 250 camions (total des deux directions). Il est à noter que ces camions sont en majorité de type tracteur avec remorque (environ 75 %).

Au nord de l'agglomération, les affaires et les loisirs constituent également les deux principaux motifs de déplacement avec des représentations respectives de 41,2 % et de 40,9 %.

En somme, cette enquête indique que :

- Au sud de l'agglomération, la majorité du trafic se destine dans l'agglomération de La Tuque (57 % des camions et 74 % de l'ensemble des véhicules).
- Au nord de l'agglomération, l'attraction pour l'agglomération est plus faible (33 % des camions et 61 % de l'ensemble des véhicules).
- Les camions en transit équivalent, en débit de 1993, à 250 véhicules dont 180 sont de type tracteur avec remorque.
- Les loisirs et les affaires constituent les principaux motifs de déplacement pour 72 % et 82 % des véhicules circulant sur la route 155 de part et d'autre de La Tuque.

Les débits de circulation

Les données de circulation proviennent de comptages routiers faits en août, septembre et décembre 1993 et sont corrigés pour refléter un débit journalier moyen annuel (D.J.M.A.) pour 1993. La figure 6 montre les débits à quelques endroits sur l'ensemble de la route 155 dans l'agglomération.

De façon générale, en dehors de l'agglomération, les débits de circulation s'approchent des 4 000 véhicules par jour (véh./jour).